

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3504

21 novembre 2014

SOMMAIRE

GPC International S.A.	168176	Parsifal SPF S.A.	168154
Kasomar Holding II Aktiengesellschaft ..	168146	Partsana S.A.	168155
Katoomba S.A.	168146	Polytec S.A.	168151
Katoomba S.A.	168146	PWREF II Holding S.à r.l.	168152
KDI Luxembourg Sàrl	168148	QD Europe (Chancery) S.à r.l.	168152
Koblenz und Partner GmbH	168146	Real Estate Property 1 S.A.	168151
Lacatena S.à r.l.	168147	"Real Gold Immo S.à r.l.	168152
La Couronne S.A.	168148	"Real Gold Immo S.à r.l.	168152
Lagrange Immobilier S.A.	168147	RED BLUE (France) S.A.	168152
Lai Fu Luxembourg S.A.	168149	RED WING LUXEMBOURG	168177
Lars Bohman Gallery S.A.	168149	Richemont International Holding S.A. ..	168154
Les Espaces Réunions S.A.	168148	Roadcargo International Transport & Spe- ditions GMBH	168150
LIDL Belgium GmbH & Co. KG - Nieder- lassung Wasserbillig	168149	Rockpoint Real Estate IV Offshore and Co., SCS	168154
Lignopar Sàrl	168148	Roudbaach S.à r.l.	168151
Luxembourg Capital Partners III S.C.A.	168147	RREI Holding S.A.	168151
Lux Insurance Consulting Services S.A. ..	168150	RRR Investments S.à r.l.	168154
LX Alpha S.à r.l.	168147	S.A. HENKEL BELGIUM, succursale de Lu- xembourg	168153
Macquarie Investment Management S.à r.l.	168150	Savoy Hotel Holding	168153
Majestic Capital	168191	Sogaris Logistics Estates International Lu- xembourg	168153
Modern Coir Society	168146	Square Uberior House	168162
MPT RHM Moselhohe S.a r.l.	168166	Stratus ABF S.A.	168156
Nerea	168189		
OEC Cars S.à r.l.	168186		

Kasomar Holding II Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 37.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014167891/10.

(140191709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Katoomba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 70.609.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014167893/10.

(140191202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Koblenz und Partner GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 20, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 39.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014167895/11.

(140191929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Modern Coir Society, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 37, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 180.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2014167940/11.

(140191343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Katoomba S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 70.609.

EXTRAIT

Changement d'adresse du commissaire

VERICOM S.A. a désormais son siège social à:

L-2341 Luxembourg, 1 rue du Plébiscite

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014167892/12.

(140191193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Luxembourg Capital Partners III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 128.377.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 octobre 2014.
Référence de publication: 2014167908/10.
(140191221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Lacatena S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Pierre Federspiel.
R.C.S. Luxembourg B 90.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2014167914/10.
(140191436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

LX Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 149.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 octobre 2014.
Pour LX Alpha S.à r.l.
Représenté par Stéphane Hépineuze
Gérant de classe B
Référence de publication: 2014167934/13.
(140191649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Lagrange Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.970.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 11 juin 2014 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:
 - * Le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Olivier Toumieux a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
 - * Le mandat d'administrateur de Madame Vittorio Lecci a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
 - * Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
 - * Le mandat de commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A., 25B boulevard Royal L-2449 Luxembourg, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
 - Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué:
 - * Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Pierre Olivier Toumieux a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour extrait sincère et conforme
Référence de publication: 2014167915/21.
(140191818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

La Couronne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 107.371.

Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014167897/9.

(140191216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Les Espaces Réunions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 63.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014167919/11.

(140191267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

KDI Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.660.

Veillez prendre note du changement d'adresse du gérant de catégorie A Johan Dejans avec effet au 28 février 2014:
6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014167894/14.

(140191535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Lignopar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 60.677.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 2 octobre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société LIGNOPAR SARL, (RCS B60677), avec siège social à L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-Rue, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, Juge, et liquidateur Maître Jessica VALENTI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 octobre 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Jessica VALENTI

Le liquidateur

Référence de publication: 2014167922/20.

(140191474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Lars Bohman Gallery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.422.

—
EXTRAIT

En date du 29 octobre 2014, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Asa Alund comme administrateur de la société avec effet au 31 août 2014;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167917/12.

(140191868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

LIDL Belgium GmbH & Co. KG - Niederlassung Wasserbillig, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6686 Mertert, 71, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 52.309.

—
AUSZUG

Die nachfolgende Veröffentlichung bezieht sich auf folgende Zweigniederlassung der Gesellschaft

- Niederlassung Wasserbillig, L-6686 Mertert, 71, route de Wasserbillig.

Es wird hiermit angezeigt, dass Herr Georg Josef Fischer, durch Geschäftsführerbeschluss vom 6. April 2012 mit Wirkung vom 20. Mai 2011, als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer der Niederlassung") abberufen wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014167921/15.

(140191792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Lai Fu Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 37.168.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 26 septembre 2014 que, suite à des élections statutaires, ont été:

a) renommés administrateurs

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) nommé administrateur

- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en remplacement de Monsieur Nicolas Schaeffer jr.

c) Nommé commissaire aux comptes

- SCHAEFFER & PARTNERS S.A., établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en remplacement de Monsieur Michel Schaeffer.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014167916/27.

(140191388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Macquarie Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 108.283.

Les comptes annuels au 31 mars 2014, établis en Euros, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167936/11.

(140191527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Roadcargo International Transport & Speditions GMBH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 43.170.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement numéro 1039/13 rendu en date du 11 juillet 2013 le Tribunal d'arrondissement de et a Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société ROADCARGO INTERNATIONAL TRANSPORT & SPEDITIONS GMBH, ayant eu son siège social L-6955 Rodenbourg, 18 rue d'Eschweiler ayant été immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B43170.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Habiba BOUGHABA

Le Liquidateur

Référence de publication: 2014168048/14.

(140191819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

L.I.C.S. S.A., Lux Insurance Consulting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 151.484.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 17 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre, l'actionnaire unique de la société LUX INSURANCE CONSULTING SERVICES S.A., susvisée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, constatant que les mandats des administrateurs arrivent à échéance, elle décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Robert SOJIC, né le 21/12/1960 à Ougrée (Belgique), et demeurant à L-7566 Mersch, 7, rue Comte Thierry,
- Monsieur Michel AIDOUUD, né le 08/04/1971 à Montpellier (France), et demeurant à F-57970 Koenigsmacker, 7, Impasse des Roses, et
- Monsieur Eric LAPIERRE, né le 08/05/1971 à Thionville (France), et demeurant à F-20110 Propriano, avenue Napoléon, lieu-dit «Les Docks»

Les mandats des administrateurs sont renouvelés pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2020.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique, constatant que le mandat du commissaire aux comptes arrive à échéance, elle décide de renouveler le mandat de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890, comme commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2020.

Pour extrait conforme

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2014167930/29.

(140191432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Roudbaach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8558 Roudbaach/Platen, 50, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 160.093.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168049/10.

(140190593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Real Estate Property 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 165.326.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REAL ESTATE PROPERTY 1 S.A.

Référence de publication: 2014168042/10.

(140191322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

RREI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 158.781.

En date du 20 décembre 2010, l'assemblée générale a décidé de nommer Madame Annette Michels, né le 09 août 1952 à Luxembourg; résident au 13, rue de Peppange L-3378 Livange comme commissaire aux comptes de la Société pour un mandat qui se terminera avec l'assemblée générale tenue en 2016 approuvant les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Livange, le 29 octobre 2014.

Pour RREI HOLDING S.A

Référence de publication: 2014168050/13.

(140191613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Polytec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 34.454.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 octobre 2014 que:

- La démission de la société PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A. de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 5 avril 2013 a été acceptée.

- L'assemblée décide d'élire comme nouveau commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE, établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60, Avenue de la Faïencerie.

La durée de son mandat est fixée à 6 ans et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014168021/21.

(140191418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

PWREF II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.657.

—
Les comptes annuels pour la période du 10 décembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168027/11.

(140191420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

"Real Gold Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. "Real Gold Immo S.à r.l.).

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 189.383.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2014168043/12.

(140191214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

RED BLUE (France) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.183.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

RED BLUE (France) S.A.

Représenté par Mr. Stéphane HEPINEUZE

Administrateur de catégorie A

Référence de publication: 2014167357/13.

(140190640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

QD Europe (Chancery) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 178.276.

—
Extrait des résolutions en date du 23 octobre 2014 prises par l'Associé Unique:

- L'Associé Unique accepte la nomination de Monsieur Fahad Mohd A.J Al Ansari, né le 23 décembre 1980, au Qatar, ayant son adresse privée au 59, Abo Horira St, Al-Dafna, Doha, Qatar, en tant que Gérant de classe A de la société et de Monsieur Saad Farhan J.A Al Otaibi, né le 06 avril 1973 en Arabie Saoudite, ayant son adresse privée au Al Otaibi House, Barzan Street, New Al-Rayyan Zone, Al-Nasryia district, 3621, Qatar en tant que Gérant de classe A de la société avec effet au 23 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frances Julius

Gérant classe B

Référence de publication: 2014168031/16.

(140191692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Sogaris Logistics Estates International Luxembourg, Société Anonyme.**Capital social: EUR 5.000.000,00.**Siège social: L-3487 Dudelange, route de Hellange.
R.C.S. Luxembourg B 146.829.*Extrait des principales résolutions prises par le conseil d'administration le 27 mai 2014*

Les membres du conseil d'administration ont décidé de reconduire le mandat de la Présidente du Conseil d'Administration en la personne de Madame Caroline Grandjean, et celui du Vice-Président du Conseil d'Administration en la personne de Monsieur Patrick Nickels.

Leurs mandats sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Un mandataire

Référence de publication: 2014168069/17.

(140191192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

S.A. HENKEL BELGIUM, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.Adresse de la succursale: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 55.226.**EXTRAIT**

L'assemblée générale extraordinaire du 4 août 2014 de la société S.A. HENKEL BELGIUM N.V. a:

- pris acte de la démission de M. Walter Brattinga, à compter du 1^{er} juillet 2014 en tant qu'administrateur au sein du conseil d'administration;

- désigné M. Geert Luyckx, né le 03/10/1960 à Halle (Belgique), demeurant à 5, Wielewaalstraat, B-2350 Vosselaar, comme nouvel administrateur au sein du conseil d'administration à compter du 1^{er} juillet 2014 en remplacement de M. Walter Brattinga jusqu'au 1^{er} juillet 2020;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014168052/18.

(140191707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Savoy Hotel Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 530.600,00.**Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 190.588.

Il résulte d'un contrat de cession de parts en date du 21 octobre 2014 que l'associé unique de la Société nommément FRHI Hotels & Resorts S.à r.l. a transféré toutes les parts sociales de classe B qu'il détenait dans la Société, à savoir 265.300 parts sociales de classe B à Katara Hospitality, une société «Company» dûment constituée et existant valablement selon les lois du Qatar, ayant son siège social au Katara Hospitality Building, Marina District, Lusail City, P.O. Box 2977, Doha, Qatar et immatriculée auprès du «Qatar Commercial Registry» sous le numéro 34.

Par conséquent, les associés de la Société sont désormais:

- FRHI Hotels & Resorts S.à r.l.; et
- Katara Hospitality.

Le 29 octobre 2014.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014168056/19.

(140191550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Parsifal SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 42.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168015/10.

(140191531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Richemont International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.435.

Ce dépôt corrigé remplace la première version enregistrée sous le numéro de dépôt initial: L140183161 en date du 17/10/2014

Les comptes annuels du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168039/11.

(140191612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

RRR Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.595.

En date du 28 octobre 2013, la société à responsabilité limitée YES EUROPE a transféré la propriété des 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales (soit 100% du capital social) de la société RRR Investments S.à r.l. comme suit :

- 625 (six cent vingt-cinq) parts sociales à Monsieur Roberto RE, né à Genova (Italie) le 28 juillet 1967 et demeurant au 24/6 Via Boselli I-16100 Genova

- 625 (six cent vingt-cinq) parts sociales à Madame Roberta CUTTICA, née à Genova (Italie) le 25 août 1968 et demeurant au 24, Piazza Repubblica I-20124 Milano

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168051/15.

(140191671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Rockpoint Real Estate IV Offshore and Co., SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 175.340.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 12 septembre 2014

En date du 12 septembre 2014, les associés de la Société ont unanimement décidé de transférer l'administration centrale et le siège social de la Société avec effet au 17 octobre 2014 du 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach au:

- 1209, Orange Street, Wilmington, 19801 New Castle, Etats-Unis d'Amérique.

La Société est donc à présent enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5623974 avec la nouvelle dénomination ROCKPOINT REAL ESTATE IV-OFFSHORE AND CO., L.P. et régie selon le droit de l'Etat du Delaware et par conséquent, radiée du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Rockpoint Real Estate IV Offshore and Co., SCS

Signature

Référence de publication: 2014168040/18.

(140191177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Partsana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 91.901.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un octobre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PARTSANA S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, enregistré au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91901, constituée suivant acte reçu de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 21 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 371 du 4 avril 2003.

Les statuts ont été modifiés par acte de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2441 du 27 octobre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michaël ZIANVENI, précité.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix mille cinq cents (10.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million cinquante mille euros (EUR 1.050.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Détermination du régime applicable aux apports en capitaux propres non rémunérés par des titres et création y relative d'un nouvel article 7 des statuts.

2. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de un million dix-neuf mille euros (EUR 1.019.000,-) pour le ramener de son montant actuel de un million cinquante mille euros (EUR 1.050.000,-) représenté par dix mille cinq cents (10.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par compensation avec une partie des pertes existantes au 31 décembre 2013 avec annulation correspondante du nombre d'actions.

3. Modification de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président, et s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, après en avoir délibéré, a pris, avec le consentement du gérant, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Aux fins de détermination du régime applicable aux apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable), il est créé un nouvel article 7 des statuts (les articles 7 à 32 étant renumérotés en conséquence) ayant la teneur suivante:

" **Art. 7.** La société peut recevoir des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable).

Ces apports en capitaux propres non rémunérés par des titres ne confèrent ni droit de vote ni droit aux dividendes. Ils peuvent être concédés pour une durée limitée ou illimitée. Ils sont restitués à l'apporteur, sur demande de l'apporteur en fonction de la durée prévue initialement".

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant de un million dix-neuf mille euros (EUR 1.019.000,-)

pour le ramener de son montant actuel de un million cinquante mille euros (EUR 1.050.000), représenté par dix mille cinq cents (10.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune

à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune

par compensation des pertes existantes au 31 décembre 2013.

La réalité des pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par une copie des comptes annuels au 31 décembre 2013 joints en annexe au présent acte.

Cette réduction du capital social est réalisée par les actionnaires existants au prorata de leur participation et avec suppression correspondante des actions.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 5. alinéa 1^{er}** . "Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2014. LAC/2014/49249. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168016/75.

(140191356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Stratus ABF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 190.574.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-first day of October.

before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Stratus ABF S.A. (the "Company"), a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190.574, incorporated following a notarial deed of the same undersigned notary, dated 19 September 2014 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since.

The meeting was declared open with Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, in the chair, who appointed as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, with the same professional address.

The meeting elected as scrutineer Mister Gianpiero SADDI, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To amend article 4 ("Corporate Objects") of the articles of association of the Company and to restate the corporate object as follows:

" **Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the Securitisation Law).

The Company may, within the limits of the Securitisation Law, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition of receivables and other assets (subject to the below) from a credit institution based in Germany (the Portfolio Provider) and hedging of receivables, risks and other assets through the Company, and the exercise of any rights whatsoever attached to these assets and risks (including, without limitation, the holding of any asset resulting from the enforcement of a security interest), (ii) the financing of the acquisition and/or hedging of the assets stated under (i), by issuing bearer bonds (Inhaberschuldverschreibungen) and other instruments, (iii) assignment, transfer or pledge of all assets or granting guarantees and/or other encumbrances or taking any other measures to secure its

obligations and to protect the interest of its creditors, (iv) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as pursuant to the conditions imposed by the board of directors, the transfer by sale, exchange or in any other manner of bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (subject to the below), including notes or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (v) the ownership, administration, development and servicing of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i), (ii), (iii), and (iv) above).

The Company may, within the limits of the Securitisation Law and in order to realise its corporate objects, borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its affiliated companies or to any other company.

The Company may, for hedging purposes, enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions in the context of the realisation of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects and with the provisions under the Securitisation law.

In general, the Company may, within the limits of the Securitisation Law, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company will not actively manage the acquired assets for income generating purposes, nor will it instruct third parties to do so. The Company will not conduct any business requiring permission under the German Banking Act (KWG).

The Company will not carry out any activity which would be subject to authorisation from, and/or supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

The Company will not acquire any real estate property. The Company will not manage, found, buy or acquire a stake in another company. The Company will not enter into any control or profit transfer agreements nor become party to any other corporate agreements."

2 To amend article 18 ("Auditor(s)") of the articles of association of the Company as a follows:

" **Art. 18. Auditor(s).** The operations of the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditor (s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)). The statutory auditor(s) shall be appointed by the Sole Director or, as the case may be, by the Board in accordance with the Securitisation Law. The Sole Director or, as the case may be, the Board will determine their number, their remuneration and the term of their office."

3 To add a new article 23 ("Limited Recourse") to the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 23. Limited Recourse.** Claims against the Company of holders of debt securities and instruments issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company."

4 To add a new article 24 ("Non Petition") to the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 24. Non Petition.** No holder of any debt securities and instruments issued by the Company or any other creditor of the Company may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law."

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by all the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital of the Company was present at the meeting and declared that they had due notice and received knowledge of the agenda of the meeting referred in the agenda of the meeting prior to the meeting and they waived their right to be formally convened to the meeting.

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) That the general meeting then took by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders acknowledging that the company has not issued convertible shares or bonds, resolved to amend article 4 (“Corporate objects”) of the articles of association of the Company, which shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the Securitisation Law).

The Company may, within the limits of the Securitisation Law, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition of receivables and other assets (subject to the below) from a credit institution based in Germany (the Portfolio Provider) and hedging of receivables, risks and other assets through the Company, and the exercise of any rights whatsoever attached to these assets and risks (including, without limitation, the holding of any asset resulting from the enforcement of a security interest), (ii) the financing of the acquisition and/or hedging of the assets stated under (i), by issuing bearer bonds (Inhaberschuldverschreibungen) and other instruments, (iii) assignment, transfer or pledge of all assets or granting guarantees and/or other encumbrances or taking any other measures to secure its obligations and to protect the interest of its creditors, (iv) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as pursuant to the conditions imposed by the board of directors, the transfer by sale, exchange or in any other manner of bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (subject to the below), including notes or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (v) the ownership, administration, development and servicing of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i), (ii), (iii), and (iv) above).

The Company may, within the limits of the Securitisation Law and in order to realise its corporate objects, borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its affiliated companies or to any other company.

The Company may, for hedging purposes, enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions in the context of the realisation of the Company’s corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects and with the provisions under the Securitisation law.

In general, the Company may, within the limits of the Securitisation Law, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company will not actively manage the acquired assets for income generating purposes, nor will it instruct third parties to do so. The Company will not conduct any business requiring permission under the German Banking Act (KWG).

The Company will not carry out any activity which would be subject to authorisation from, and/or supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

The Company will not acquire any real estate property. The Company will not manage, found, buy or acquire a stake in another company. The Company will not enter into any control or profit transfer agreements nor become party to any other corporate agreements.”

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 18 (“Auditor(s)”) of the articles of association of the Company, which shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 18. Auditor(s).** The operations of the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditor (s) (réviseur(s) d’entreprises agréé(s)). The statutory auditor(s) shall be appointed by the Sole Director or, as the case may be, by the Board in accordance with the Securitisation Law. The Sole Director or, as the case may be, the Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.”

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to add a new article 23 (“Limited Recourse”) to the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

“ **Art. 23. Limited Recourse.** Claims against the Company of holders of debt securities and instruments issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company.”

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to add a new article 24 (“Non Petition”) to the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

“ **Art. 24. Non Petition.** No holder of any debt securities and instruments issued by the Company or any other creditor of the Company may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons and/or proxyholders of the persons appearing, who are known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt et unième jour du mois d’octobre,

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

s’est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Stratus ABF S.A. (la “Société”), une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.574, constituée le 19 septembre 2014 suivant acte reçu par le même notaire instrumentant et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n’ont pas été modifiés depuis.

L’assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, qui a désigné comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement à la même adresse.

L’assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d’acter ce qui suit:

(i) Que l’ordre du jour de l’assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l’article 4 (“Objet social”) des statuts de la Société et reformulation l’objet social comme suit:

« **Art. 4. Objets sociaux.** Les objets sociaux de la Société sont d’acquiescer, exécuter et agir en tant qu’organisme pour toute transaction de titrisation permise par la loi du 22 Mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée (la Loi sur la Titrisation).

La Société peut, dans les limites de la Loi sur la Titrisation, procéder, pour autant qu’ils se rapportent à des opérations de titrisation, à (i) l’acquisition de créances et autres actifs (sous réserve de ce qui suit) d’une institution de crédit basée en Allemagne (le Fournisseur de portefeuille) et la couverture de créances, risques et autres actifs par le biais de la Société, et l’exercice de tout droit quel qu’il soit, attaché à ces actifs et risques (y compris, sans limitation, la détention d’actifs résultant de la réalisation d’une sûreté réelle), (ii) le financement de l’acquisition et/ou de la couverture des actifs énumérés sous (i) par l’émission d’obligations au porteur (Inhaberschuldverschreibungen) et autres instruments, (iii) la cession, le transfert ou la mise en gage de tous les actifs ou l’octroi de garanties et/ou autres charges ou l’adoption d’autres mesures pour garantir ses obligations et pour protéger les intérêts de ses créanciers, (iv) l’acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que, sous les conditions prévues par le conseil d’administration, le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d’obligations, debentures, billets et autres titres ou instruments financiers de toute nature (sous réserve de ce qui précède) y compris les billets ou parts émis par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers ou des entités similaires, et les effets à recevoir, les créances ou les prêts ou autres facilités de crédit et les accords ou contrats y relatifs, et (v) la propriété, l’administration, le développement et la gestion d’un portefeuille d’actifs (y compris, entre autres, les actifs mentionnés aux points (i), (ii), (iii) et (iv) ci-dessus).

La Société peut, dans les limites de la Loi sur la Titrisation et aux fins de la réalisation de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut souscrire tout type de contrat de prêt et peut émettre des billets, obligations, debentures, certificats, actions, parts bénéficiaires, warrants et autres types d’instruments de dette ou titres de partici-

pation, y compris dans le cadre d'un ou plusieurs programmes d'émission. La Société peut prêter des fonds, y compris le produit de tout emprunt et/ou de l'émission de titres, dans les limites de la Loi sur la Titrisation et à condition que ces prêts ou ces emprunts se rapportent à des opérations de titrisation, à des sociétés affiliées ou à toute autre société.

La Société peut, à des fins de couverture, conclure, exécuter et fournir et réaliser tout échange, opération à terme normalisée et de gré à gré, (futures et forwards), instrument dérivé, option, rachat, prêt de titres et transactions similaires, dans le contexte de la réalisation de l'objet social de la Société. La Société peut, de manière générale, utiliser toute technique et tout instrument d'investissement aux fins d'une gestion efficace, y compris, sans limitation, les techniques et instruments destinés à la protéger des risques de crédit, échange de devises, taux d'intérêt et autres.

Les énumérations ci-dessus doivent être entendues au sens le plus large des termes et ne sont pas limitatives. Les objets sociaux incluront toute transaction ou tout contrat conclus par la Société n'étant pas incompatibles avec les objets cités ci-dessus et avec les dispositions de la Loi sur la Titrisation.

En général, dans les limites de la Loi sur la Titrisation, la Société peut prendre des mesures quelconques de contrôle et de supervision et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime nécessaire ou utile, en vue de réaliser et de développer son objet social.

La Société ne gèrera pas activement les actifs acquis à des fins de production de revenus ni ne conseillera à des tiers de le faire.

La Société n'effectuera aucune activité requérant une autorisation aux termes de la loi allemande sur le secteur bancaire (KWG).

La Société n'effectuera aucune activité susceptible d'être soumise à l'autorisation et/ou à la supervision de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

La Société n'acquerra pas de biens immobiliers. La Société ne gèrera, créera, achètera ou acquerra aucune part dans d'autres sociétés. La Société ne conclura pas d'accord de contrôle ou de transfert de bénéfices, ni ne deviendra partie à d'autres contrats d'entreprise.»

2 Modification de l'article 18 ("Réviseur(s) d'entreprises") des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est(ont) nommé(s) par l'Administrateur Unique ou, selon le cas, par le Conseil d'Administration, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.»

3 Insertion d'un nouvel article 23 ("Limitation des recours") dans les statuts de la Société comme suit:

« **Art. 23. Limitation des recours.** Les créances sur la Société des détenteurs de titres et instruments de dette émis par la Société ou des autres créanciers de la Société sont limitées aux actifs de la Société.»

4 Insertion d'un nouvel article 24 ("Non Pétition") dans les statuts de la Société comme suit:

« **Art. 24. Non Pétition.** Aucun détenteur de titres et instruments de dette émis par la Société, ni aucun autre créancier de la Société ne peut saisir un bien de la Société, ni instituer contre la Société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.»

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires, constatant que la société n'a pas émis d'actions ou d'obligations convertibles, a décidé de modifier l'article 4 ("Objet social") des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. Objets sociaux.** Les objets sociaux de la Société sont de conclure, exécuter et agir en tant qu'organisme pour toute transaction de titrisation permise par la loi du 22 Mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée (la Loi sur la Titrisation).

La Société peut, dans les limites de la Loi sur la Titrisation, procéder, pour autant qu'ils se rapportent à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition de créances et autres actifs (sous réserve de ce qui suit) d'une institution de crédit basée en Allemagne (le Fournisseur de portefeuille) et la couverture de créances, risques et autres actifs par le biais de la Société, et l'exercice de tout droit quel qu'il soit, attaché à ces actifs et risques (y compris, sans limitation, la détention d'actifs

résultant de la réalisation d'une sûreté réelle), (ii) le financement de l'acquisition et/ou de la couverture des actifs énumérés sous (i) par l'émission d'obligations au porteur (Inhaberschuldverschreibungen) et autres instruments, (iii) la cession, le transfert ou la mise en gage de tous les actifs ou l'octroi de garanties et/ou autres charges ou l'adoption d'autres mesures pour garantir ses obligations et pour protéger les intérêts de ses créanciers, (iv) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que, sous les conditions prévues par le conseil d'administration, le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'obligations, debentures, billets et autres titres ou instruments financiers de toute nature (sous réserve de ce qui précède) y compris les billets ou parts émis par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers ou des entités similaires, et les effets à recevoir, les créances ou les prêts ou autres facilités de crédit et les accords ou contrats y relatifs, et (v) la propriété, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (y compris, entre autres, les actifs mentionnés aux points (i), (ii), (iii) et (iv) ci-dessus).

La Société peut, dans les limites de la Loi sur la Titrisation et aux fins de la réalisation de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut souscrire tout type de contrat de prêt et peut émettre des billets, obligations, debentures, certificats, actions, parts bénéficiaires, warrants et autres types d'instruments de dette ou titres de participation, y compris dans le cadre d'un ou plusieurs programmes d'émission. La Société peut prêter des fonds, y compris le produit de tout emprunt et/ou de l'émission de titres, dans les limites de la Loi sur la Titrisation et à condition que ces prêts ou ces emprunts se rapportent à des opérations de titrisation, à des sociétés affiliées ou à toute autre société.

La Société peut, à des fins de couverture, conclure, exécuter et fournir et réaliser tout échange, opération à terme normalisée et de gré à gré, (futures et forwards), instrument dérivé, option, rachat, prêt de titres et transactions similaires, dans le contexte de la réalisation de l'objet social de la Société. La Société peut, de manière générale, utiliser toute technique et tout instrument d'investissement aux fins d'une gestion efficace, y compris, sans limitation, les techniques et instruments destinés à la protéger des risques de crédit, échange de devises, taux d'intérêt et autres.

Les énumérations ci-dessus doivent être entendues au sens le plus large des termes et ne sont pas limitatives. Les objets sociaux incluront toute transaction ou tout contrat conclus par la Société n'étant pas incompatibles avec les objets cités ci-dessus et avec les dispositions de la Loi sur la Titrisation.

En général, dans les limites de la Loi sur la Titrisation, la Société peut prendre des mesures quelconques de contrôle et de supervision et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime nécessaire ou utile, en vue de réaliser et de développer son objet social.

La Société ne gèrera pas activement les actifs acquis à des fins de production de revenus ni ne conseillera à des tiers de le faire. La Société n'effectuera aucune activité requérant une autorisation aux termes de la loi allemande sur le secteur bancaire (KWG).

La Société n'effectuera aucune activité susceptible d'être soumise à l'autorisation et/ou à la supervision de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

La Société n'acquerra pas de biens immobiliers. La Société ne gèrera, créera, achètera ou acquerra aucune part dans d'autres sociétés. La Société ne conclura pas d'accord de contrôle ou de transfert de bénéfices, ni ne deviendra partie à d'autres contrats d'entreprise.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 18 ("Réviseur(s) d'entreprises") des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est(sont) nommé(s) par l'Administrateur Unique ou, selon le cas, par le Conseil d'Administration, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'insérer un nouvel article 23 ("Limitation des recours") dans les statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 23. Limitation des recours.** Les créances sur la Société des détenteurs de titres et instruments de dette émis par la Société ou des autres créanciers de la Société sont limitées aux actifs de la Société.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'insérer un nouvel article 24 ("Non Pétition") dans les statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 24. Non Pétition.** Aucun détenteur de titres et instruments de dette émis par la Société, ni aucun autre créancier de la Société ne peut saisir un bien de la Société, ni instituer contre la Société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.»

168162

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents Euros (EUR 1,400.-,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2014. LAC/2014/49248. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168075/326.

(140191409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Square Uberior House, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 765.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 185.407.

—
In the year two thousand and fourteen on the twenty-second of October.

Before US Maître Henri BECK, notary public, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Square Capital LLP, a limited liability partnership organized and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 9-10 Savile Row, London W1S 3PF, the United Kingdom, registered with the Companies House of the United Kingdom under number OC330248, represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 13, 2014;

Mr. Roger Hatchuel, born on April 7, 1933 in Saida, Algeria, having his address at 585, avenue Louise, 1050 Brussels, Belgium, represented by Ms. Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy established on June 30, 2014;

Mr. Jean-Claude Benarrosh, born on September 4, 1939, in Rabat, Morocco, having his address at Via Privata Maraini 39, 6942 Savosa, Switzerland, represented by Ms. Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy established on July 2, 2014; and

EMA FINANCE, a private limited liability company incorporated and governed under the laws of Belgium, having its registered office address at 92A, avenue des Aubépines, 1180 UCCLÉ, Belgium, and registered with the Bussels Trade and Companies Register under number 0894.921.109, represented by Ms. Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy established on July 4, 2014.

The said proxies, signed "ne varietur" by the appearing entities and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entities, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows:

I. The appearing entities are all the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Square Uberior House", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.407 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at five million, one hundred thousand, one British Pounds (GBP 5,100,001.-) divided into:

- one (1) class A share with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), subscribed and fully paid up;
- five hundred thousand (500,000) class B.1 shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred thousand (100,000) class B.2 shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- one million, one hundred thousand (1,100,000) class B.3 shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred thousand (500,000) class C.1 shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred thousand (100,000) class C.2 shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million, one hundred thousand (1,100,000) class C.3 shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred thousand (500,000) class D.1 shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred thousand (100,000) class D.2 shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- one million, one hundred thousand (1,100,000) class D.3 shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

III. The appearing entities, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders unanimously resolved to decrease the share capital of the Company by four million, three hundred and thirty-five thousand and one British Pounds (GBP 4,335,001.-) in order to bring it from its present amount of five million, one hundred thousand and one British Pounds (GBP 5,100,001.-) to seven hundred and sixty-five thousand British Pounds (GBP 765,000.-) through the cancellation of the following shares:

- four hundred and twenty-five thousand (425,000) class B.1 shares;
- eighty-five thousand (85,000) class B.2 shares;
- nine hundred and thirty-five thousand and one (935,001) class B.3 shares;
- four hundred and twenty-five thousand (425,000) class C.1 shares;
- eighty-five thousand (85,000) class C.2 shares;
- nine hundred and thirty-five thousand (935,000) class C.3 shares;
- four hundred and twenty-five thousand (425,000) class D.1 shares;
- eighty-five thousand (85,000) class D.2 shares; and
- nine hundred and thirty-five thousand (935,000) class D.3 shares.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the shareholders resolved to amend the article 7 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

Art. 7. Subscribed Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at seven hundred and sixty-five thousand British Pounds (GBP 765,000.-) divided into:

- one (1) class A share with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), subscribed and fully paid up;
- seventy-five thousand (75,000) class B.1 shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifteen thousand (15,000) class B.2 shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and sixty-four thousand, nine hundred and ninety-nine (164,999) class B.3 shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- seventy-five thousand (75,000) class C.1 shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifteen thousand (15,000) class C.2 shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and sixty-five thousand (165,000) class C.3 shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- seventy-five thousand (75,000) class D.1 shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifteen thousand (15,000) class D.2 shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and sixty-five thousand (165,000) class D.3 shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the Legal Reserve.

Third resolution

The shareholders resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above change and hereby empower and authorize any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company with this amendment.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Square Capital LLP, un «partnership» à responsabilité limitée constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 9-10 Savile Row, Londres, W1S3PF, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro OC330248, représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé le 13 octobre 2014.

M. Roger Hatchuel, né le 7 avril 1933 à Saida, Algérie, avec adresse professionnelle au 585, avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique, représenté par Mme Peggy Simon, précitée, en vertu d'une procuration établie sous seing privé le 30 juin 2014.

M. Jean-Claude Benarrosch, né le 4 septembre 1939, à Rabbat, Maroc, avec adresse professionnelle au Via Privata Maraini 39, 6942 Savosa, Suisse, représenté par Mme Peggy Simon, précitée, en vertu d'une procuration établie sous seing privé le 2 juillet 2014.

EMA FINANCE, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la Belgique, ayant son siège social au 92A, avenue des Aubépines, 1180 UCCLÉ, Belgique, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 0894.921.109, représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé le 4 juillet 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants représentent l'ensemble des associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Square Uberior House», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B. 185.407 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à cinq millions, cent mille et une livres sterling (GBP 5.100.001,-) divisé en:

- une (1) part sociale de classe A d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-), entièrement souscrite et libérée;
- cinq cent mille (500.000) parts sociales de classe B.1 d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
- cent mille (100.000) parts sociales de classe B.2 d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
- un million, cent mille (1.100.000) parts sociales de classe B.3 d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
- cinq cent mille (500.000) parts sociales de classe C.1 d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
- cent mille (100.000) parts sociales de classe C.2 d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

- un million cent mille (1.100.000) parts sociales de classe C.3 d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
- cinq cent mille (500.000) parts sociales de classe D.1 d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
- cent mille (100.000) parts sociales de classe D.2 d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées; et
- un million cent mille (1.100.000) parts sociales de classe D.3 d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

III. Les comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé à l'unanimité de diminuer le capital social de la Société à concurrence de quatre millions, trois cent trente-cinq mille et une livres sterling (4.335.001,- GBP) afin de le diminuer de son montant actuel de cinq millions, cent mille et une livres sterling (GBP 5.100.001,-) à sept cent soixante-cinq mille livres sterling (765.000,- GBP), par l'annulation des parts sociales suivantes:

- quatre cent vingt-cinq mille (425.000) parts sociales de classe B.1;
- quatre-vingt-cinq mille (85.000) parts sociales de classe B.2;
- neuf cent trente-cinq mille et une (935.001) parts sociales de classe B.3;
- quatre cent vingt-cinq mille (425.000) parts sociales de classe C.1;
- quatre-vingt-cinq mille (85.000) parts sociales de classe C.2;
- neuf cent trente-cinq mille (935.000) parts sociales de classe C.3;
- quatre cent vingt-cinq mille (425.000) parts sociales de classe D.1;
- quatre-vingt-cinq mille (85.000) parts sociales de classe D.2; et
- neuf cent trente-cinq mille (935.000) parts sociales de classe D.3.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés ont décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. Capital Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à sept cent soixante-cinq mille livres sterling (765.000,- GBP) divisé en:

- une (1) part sociale de classe A d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-), entièrement souscrite et libérée;
- soixante-quinze mille (75.000) parts sociales de classe B.1 d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe B.2 d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
- cent soixante-quatre mille, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (164.999) parts sociales de classe B.3 d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
- soixante-quinze mille (75.000) parts sociales de classe C.1 d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe C.2 d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
- cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales de classe C.3 d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
- soixante-quinze mille (75.000) parts sociales de classe D.1 d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe D.2 d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
- cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales de classe D.3 d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la Réserve Légale».

Troisième résolution

Les associés ont décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter la modification qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à cette modification.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 octobre 2014. Relation: ECH/2014/2011. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168071/219.

(140191305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

MPT RHM Moselhohe S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.196.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of September,
before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MPT RHM Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180198,

duly represented by Me Michael Jonas, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on August 29, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "MPT RHM Moselhohe S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers and one or several class B managers.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, regardless of his category. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager

in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conferencecall or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more approved auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An approved auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first (1st) of January of each year and shall end on the thirty-first (31st) of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by MPT RHM Holdco S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The number of managers is fixed at five (5).
3. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an unlimited term:
 - Mr James Kevin Hanna, born in Alabama, USA, on 3 September 1972, professionally residing at 1000 Urban Center Drive, Suite 501, Birmingham, Alabama, USA; and
 - Ms Leanne N. McWilliams, born in Louisiana, USA, on 21 December 1981, professionally residing at 1000 Urban Center Drive, Suite 501, Birmingham, Alabama, USA.
4. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an unlimited term:
 - Mr Giuseppe Di Modica, born in Enna (Italy), on 31 May 1974, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Abdelhakim Chagaâr, born in Mont-Saint-Martin (France), on 3 March 1979, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103336.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de septembre,
par devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MPT RHM Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180198,

dûment représentée par Maître Michael Jonas, résidant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 août 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MPT RHM Moselhohe S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptés selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant indépendamment de sa catégorie. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum pour la tenue d'un conseil de gérance sera atteint si au moins la majorité des gérants en fonction, parmi lesquels figurent au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, sont présents ou représentés.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par MPT RHM Holdco S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A pour une durée illimitée:
 - Monsieur James Kevin Hanna, né le 3 septembre 1972 en Alabama, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 501, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Madame Leanne N. McWilliams, née le 21 décembre 1981 en Louisiane, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 501, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique.
4. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B pour une durée illimitée:
 - Monsieur Giuseppe Di Modica, né à Enna (Italie), le 31 mai 1974, résidant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Abdelhakim Chagaâr, né à Mont-Saint-Martin (France), le 3 mars 1979, résidant professionnellement 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103336.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 septembre 2014. REM/2014/1959. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164993/557.

(140187714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

GPC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 64.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014167799/11.

(140191915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

RED WING LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.328.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

RED WING HOLDINGS, a company organized under the laws of Luxembourg, with its registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in the process of being registered with the Trade Register of Luxembourg,

here represented by Mrs Emmanuelle FRATTER, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Luxembourg on September 30th, 2014.

Said proxy, after having been initialed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is RED WING LUXEMBOURG (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may use its funds to create, manage, develop and liquidate a portfolio consisting of any securities or patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any company, to acquire securities and patents by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever in order to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to promote these securities and patents, to grant any support, loans, advances or guarantees to the companies in which it has participating interests.

3.3. The Company may also borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favor or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at seventeen thousand five hundred dollars (USD 17,500), represented by seventeen thousand five hundred (17,500) shares in registered form, having a par value of one dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital. The requirements of articles 189 and 190 of the Law will apply.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.5. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by the Board composed at least by two (2) class A and two (2) class B managers. Class A and class B managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board.

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in the Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of

the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two (2) managers, including one class A manager and one class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital.

If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of December and ends on the thirty (30) of November of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15.

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16.

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the seventeen thousand five hundred (17,500) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company RED WING HOLDINGS, pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of seventeen thousand five hundred dollars (USD 17,500) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on November 30th, 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of managers is set at four (4), divided into two classes.

The Sole Shareholder appoints as class A managers for an undefined period of time:

- Mrs Florence GERARDY, chartered accountant, born on February 16th, 1978, in Verviers (Belgium), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg); and

- Mr Rene BELTJENS, chartered accountant, born on September 17th, 1961, in Etterbeek (Belgium), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg). The Sole Shareholder appoints as class B managers for an undefined period of time:

- Mr Ralph BALESTRIERE, companies' directors, born on June 12th, 1954, in Massachusetts (USA), residing at 2845 Providence Place, Independence MN 55359 (USA); and

- Mr David BAKER, companies' directors, born on November 2nd, 1950, in Iowa (USA), residing at 266, 18th Ave. So., So. St. Paul, MN 55075 (USA).

2. The registered office is established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed has been signed in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt octobre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

A COMPARU:

RED WING HOLDINGS, une société organisée sous les lois du Luxembourg, établie et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce de Luxembourg,

ici représentée par Madame Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 30 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est RED WING LUXEMBOURG (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, développer ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à dix-sept mille cinq cents dollars (17.500.- USD) représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar (1.- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. En application des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi, lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.5. Chaque part sociale donne un droit proportionnel aux actifs et profits de la société par rapport au nombre total des parts sociales.

III. Gérance - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins deux (2) gérants de classe A et deux (2) gérants de classe B. Les gérants de classe A et de classe B sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Le Conseil.

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés relèvent de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui se situe, en principe, au Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, dont obligatoirement celle d'un gérant de classe A et celle d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associé (s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à une Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) décembre et se termine le trente (30) novembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15.

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16.

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, les dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société RED WING HOLDINGS, pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de dix-sept mille cinq cents dollars (17.500.- USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 novembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Résolutions prises par l'associé unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des gérants est fixé à quatre (4), divisé en deux classes.

L'Associé Unique nomme comme gérants de classe A de la Société pour une période illimitée:

- Madame Florence GERARDY, expert-comptable, née le 16 février 1978, à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- Monsieur René BELTJENS, expert-comptable, né le 17 septembre 1961, à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Associé Unique nommé comme gérants classe B de la Société pour une période illimitée:

- Monsieur Ralph BALESTRIERE, dirigeant de sociétés, né le 12 juin 1954, au Massachusetts (Etats-Unis), demeurant professionnellement au 2845 Providence Place, Independence MN 55359 (Etats-Unis); et

- Monsieur David BAKER, dirigeant de sociétés, né le 2 novembre 1950, en Iowa (Etats-Unis), demeurant professionnellement au 266, 18th Ave. So., So. St. Paul, MN 55075 (Etats-Unis).

2. Le siège social de la société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: E. Fratter et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2014. LAC/2014/49243. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168044/506.

(140191274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

OEC Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3552 Dudelange, 29, rue Nic Conrady.

R.C.S. Luxembourg B 191.176.

— STATUTS

L'an deux mil quatorze, le dix octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Christian SCHNEIDER né le 31 mai 1976 à Luxembourg, demeurant à L-8323 Olm, 33, avenue Grand-Duc Jean, carte d'identité luxembourgeoise no 730040754039, matricule national 1976053113015;

2) Monsieur Emanuel MARTINS E SILVA, né le 3 juin 1977 à Luxembourg, demeurant à L-3641 Kayl, 23, rue du Faubourg, carte d'identité portugaise no 11978046, matricule national 1977060311395; et

3) Madame Nicole OÉ, née le 17 mai 1971 à Dudelange, demeurant à L-3552 Dudelange, 29, rue Nic Conrady, carte d'identité luxembourgeoise no 713031700066, matricule national 1971051714521.

Tous les trois représentés aux fins du présent acte par Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu de trois (3) procurations sous seing privé délivrées à Luxembourg en date du 26 septembre 2014.

Lesquelles procurations après signatures «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les comparants ont déclaré constituer entre eux, en y souscrivant l'intégralité des parts sociales comme il est dit ci-après.

Art. 1^{er}. Raison sociale. Il est formé par les présentes, et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination d'OEC CARS S.à r.l..

Le fonds de commerce que la Société exploite peut être désigné par un nom de commerce différent.

Art. 2. Siège social. Le siège de la Société est établi à Dudelange. Il peut être transféré par simple décision du ou des gérants en tout autre lieu de la commune de Dudelange, et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des

associés statuant comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du ou des gérants, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements. Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés.

La Société peut, par décision du ou des gérants, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger des filiales, succursales, agences et bureaux.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social l'acquisition et la commercialisation et la vente, ainsi que l'importation et l'exportation, de tous véhicules automoteurs, notamment automobiles, neufs et d'occasion. La Société pourra aussi prêter accessoirement, et contre rémunération, des services commerciaux à l'occasion de la vente ou livraison de véhicules, y compris notamment la distribution de contrats de garantie offerts par des constructeurs automobiles, de même que des prestations de livraison, de remorquage, ainsi que le dépôt et le stockage temporaires, et prêter les services d'entremise et d'agence dans le domaine automobile.

La Société pourra détenir des participations dans toutes entités à Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion de ces participations, dans le but du développement ou de l'expansion de son objet commercial tel que défini à l'alinéa qui précède, à la condition que ces entreprises ou sociétés soient actives dans le même secteur d'activité commerciales. La Société peut détenir des intérêts dans des partenariats de sociétés ou de personnes poursuivant des buts ou objets identiques ou similaires aux siens.

La Société peut s'endetter sous toutes les formes, excepté sous forme d'offres publiques. La Société peut accorder toutes sortes d'aides et d'assistance financière, prêts et lignes de crédit, ou garanties à ses filiales et sociétés affiliées et autres sociétés. La Société n'est pas admise à émettre des titres de dette ou obligations, mais elle peut encourir toutes autres formes d'endettement dans le but de donner de l'assistance financière dans les limites de son objet social. La Société peut également donner des garanties et gages, transférer, grever, ou autrement accorder des garanties sur tout ou partie de ses avoirs, en vue de garantir ses propres obligations ou celle de toute autre société, et en général, et dans son propre intérêt ou celui de toute autre société ou personne par rapport auxquels la Société détient ou poursuit des intérêts commerciaux dans le cadre de son objet social.

Dans le cadre de la poursuite de son objet social tel que prévu ci-avant, la Société peut en plus acquérir, utiliser et disposer de tous biens immobiliers qu'ils soient situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout pays étranger, et elle peut aussi effectuer ces activités à travers ou de concert avec des sociétés apparentées ou non apparentées avec lesquelles elle se trouve dans des relations de toute sorte de collaboration ou de mise en commun.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Art. 6. Cession de parts sociales. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé conclu entre parties. De telles cessions ne sont opposables à la Société même, donc à tous les sociétaires existants et aux tiers, qu'après avoir été signifiées à la Société ou qu'après avoir été acceptées par celle-ci dans un acte notarié.

Aucune cession de parts sociales entre vifs ni aucune transmission pour cause de décès, même à des associés ne pourront être effectuées qu'avec l'agrément de tous les autres associés.

En cas d'un non-agrément de la cession envisagée ou du transfert pour cause de mort, les autres associés existants devront racheter les parts de l'associé cédant à un prix qui ne peut être inférieur à la valeur comptable moyenne des parts calculée sur les trois dernières années. En cas de désaccord sur le prix, celui-ci sera fixé par un collège de trois arbitres dont deux seront choisis par chacune des parties et le troisième par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur requête de la partie la plus diligente si les deux arbitres choisis par les parties n'arrivaient pas à nommer un troisième arbitre dans le délai de 30 jours à partir de leur nomination.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire pour les associés et sans recours.

Art. 7. Indivisibilité des parts et émission publique. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires de parts sociales fractionnées sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne, nommée d'un commun accord entre eux ou, à défaut, par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, à la requête de la partie la plus diligente.

Les parts sociales dans la Société ne sont pas négociables et ne peuvent faire l'objet d'une émission publique.

Art. 8. Droits attachés aux parts. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts sociales existantes dans la propriété de l'actif social, et aussi dans le partage des bénéfices et à une part correspondante dans l'actif restant en cas de liquidation.

Art. 9. Responsabilité des associés. Les associés sont seulement responsables jusqu'à concurrence du montant de leur mise.

Art. 10. Gérance. Les affaires et généralement tous les intérêts de la Société sont gérés par un ou plusieurs gérants, nommés dans l'acte de constitution ou par l'assemblée générale des associés. Les statuts ou l'assemblée générale des associés fixe l'étendue de leurs pouvoirs. Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Les associés réunis en assemblée générale peuvent désigner des fondés de pouvoirs, fixer la limite de leur mandat et déterminer l'étendue de leurs pouvoirs.

La Société est engagée soit par la signature du gérant unique, soit par la signature conjointe de ses gérants en fonctions.

Le gérant agissant sous sa signature unique, ou tous les gérants agissant sous leurs signatures conjointes, pourront donner des délégations de pouvoirs, pour une opération particulière, respectivement sur une base courante pour diverses opérations, dans la limite des pouvoirs qu'ils fixeront, à un ou plusieurs délégués fondés de pouvoirs. Ces délégués et fondés de pouvoirs ne pourront être choisis que parmi les associés de la Société.

Art. 11. Assemblées générales. Les décisions des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois les décisions des associés ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la Société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année le 31 décembre les comptes annuels sont arrêtés et le ou les gérants dressent les comptes sociaux.

Art. 14. Bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, à défaut, par un ou plusieurs des associés ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs même non-associés désignés par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 199 de loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le ou les liquidateurs auront les droits les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Les fonds restants seront répartis en espèces ou en nature entre les associés dans la proportion des parts sociales dont ils seront alors propriétaires, étant entendu que le remboursement des apports faits en capital sont privilégiés.

Art. 16. Société unipersonnelle. Aussi longtemps que les parts sociales de la Société sont de la propriété d'une seule personne, cet associé unique de la Société exerce les pouvoirs de l'assemblée générale.

Toutes les décisions de l'associé unique qui sont prises dans le cadre du paragraphe qui précède sont documentées dans des procès-verbaux en bonne et due forme ou autrement élaborées par écrit et enregistrées dans les livres sociaux.

Les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont enregistrés dans des procès-verbaux ou autrement élaborés par écrit et enregistrés. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Si jamais l'associé unique de la Société cédait et transférait des parts sociales à une ou plusieurs autres personnes, de sorte que la Société se connaîtrait plusieurs associés, elle devient immédiatement une société multi-personnelle sans qu'il y ait nécessité de procéder à une modification de ces statuts.

Art. 17. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont toutes été entièrement souscrites par les différents comparants comme suit:

1) Monsieur Christian SCHNEIDER, préqualifié,	200 (deux cents parts)
2) Monsieur Emanuel MARTINS E SILVA, préqualifié,	100 (cent parts)
3) Madame Nicole Oé, préqualifiée,	200 (deux cents parts)
Total:	500 (cinq cents) parts sociales au total

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) euros est désormais à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné par un certificat bancaire, ce que le notaire constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Autorisation de commerce - activités réglementées

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, la société doit être au préalable en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre possible l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après l'adoption des présents statuts et la constitution de la Société, les associés se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se sont considérés dûment convoqués, et étant représentés par leur mandataire préqualifié agissant sur base des mêmes susdites procurations, et ils ont passé à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des premiers gérants est fixé à un (1) nommé pour une durée illimitée, à savoir:

Monsieur Emanuel MARTINS E SILVA, né le 3 juin 1977 à Luxembourg, demeurant à L-3641 Kayl, 23, rue du Faubourg, carte d'identité portugaise no 11978046, matricule national 1977060311395.

2. Le gérant ci-avant nommé pourra engager la Société en toutes circonstances par sa signature unique.

3. Le siège social est établi à L-3552 Dudelange, 29, rue Nic Conrady.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire de ses prénom, nom, demeure et profession, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Geiben et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2014. LAC/2014/47937. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165037/177.

(140187470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Nerea, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 83.358.

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NEREA", avec siège social à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 83.358, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 5 du 4 janvier 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçus par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 15 novembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 116 du 14 janvier 2002, (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier DAL ZUFFO, chef d'entreprise, demeurant professionnellement à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe MAES, employé, demeurant professionnellement à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier DAL ZUFFO, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1° Conversion des actions au porteur en actions nominatives.

2° Modification subséquente de l'article 4 des statuts;

3° Modification du nombre et de la valeur nominale des actions de la Société de sorte que le capital social de la Société soit divisé en dix mille (10.000) actions de trois euros et dix cents (EUR 3,10.-), chacune; échange des anciennes actions contre les nouvelles au taux de 1 ancienne pour 10 nouvelles actions;

4° Modification subséquente de l'article 3 des statuts;

5° Pouvoir conféré à l'organe d'administration afin de procéder à l'annulation des actions au porteur et aux écritures qui s'imposent dans le registre des actionnaires de la Société.

6° Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de convertir les actions au porteur de la Société en actions nominatives.

Deuxième résolution:

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de sorte que le capital social de la Société soit dorénavant divisé en dix mille (10.000) actions de trois euros et dix cents (EUR 3,10.-), chacune, l'échange étant fait au taux de 1 ancienne action pour 10 nouvelles actions;

Quatrième résolution:

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions de trois euros et dix cents (EUR 3,10.-), chacune."

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de conférer le pouvoir à l'organe d'administration afin de procéder à l'annulation des actions au porteur et aux écritures qui s'imposent dans le registre des actionnaires de la Société.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

168191

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe Maes, Olivier Dal Zuffo, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 octobre 2014 LAC / 2014 / 48343. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165017/84.

(140187883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Majestic Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 141.336.

In the year two thousand and fourteen, on October, the ninth.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of the shareholders of MAJESTIC CAPITAL, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable), having its registered office at 41, Op Bierg L-8217 Mamer, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 141.336, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on August 21st, 2008, pursuant to a deed of the notary Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2338 of September 25th, 2008, and amended for the last time on November 15th, 2010, pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 34 of January 7th, 2011 (the "Company").

The Extraordinary General Meeting was opened with Me Jonathan BURGER, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, as chairman.

The President appoints as secretary Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address in Luxembourg. The Meeting elects as scrutineer Mr Johan MAET, with professional address in Luxembourg,

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company resulting from the liquidation of the sole compartment of the Company;
2. Appointment of Mr. Johan MAET, born on March 12th, 1967 in Veurne (Belgium), with professional address at Albert I - laan 76, 8620 Nieuwpoort, Belgium as liquidator of the Company (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and,
4. Discharge of the directors of the Company for the accomplishment of their respective mandates.

II. That the shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the Extraordinary General Meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxy of the represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing party, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the attendance list that eight (8.0000) shares are present or represented at the meeting, representing one hundred percent (100%) of the shares of the Company.

One hundred percent (100%) of all the shares of the Company being present or represented, the meeting is validly constituted and may properly resolve on the agenda.

IV. The shareholder being present or represented, it recognized itself as informed of the agenda of the meeting, the meeting can be therefore held without prior notice.

Then the Extraordinary General Meeting (the "General Meeting"), unanimously, took the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and in accordance with the law of December 10th, 2010 on undertakings for collective investment, as amended (the "Law of 2010"), the General Meeting decides to dissolve the Company resulting from the liquidation of the sole compartment of the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the General Meeting decides to appoint Mr. Johan MAET, born on March 12th, 1967 in Veurne (Belgium), with professional address at Albert I - laan 76, 8620 Nieuwpoort, Belgium as Liquidator of the Company.

Third resolution

The General Meeting grants the Liquidator the following powers:

- The Liquidator has a mission to realise the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company or in accordance with the terms of any future agreement to be made between the Company and the shareholders in this respect.

- The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested by law. It may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

- The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company. It may, under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

- The Liquidator may bind the Company through its sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

Fourth resolution

The General Meeting decides to give discharge of the directors of the Company for the accomplishment of their respective mandate.

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be nine hundred euro (EUR 900.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is only worded in English version.

Signé: J. BURGER, V. PIERRU, J. MAET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2014 LAC/2014/47659. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166484/84.

(140189880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.